

Gorges de l'Abîme: un site spectaculaire

Le sentier est partiellement rouvert depuis 2015 après des aménagements sur les passerelles suspendues qui surplombent la rivière.

Le sentier des Gorges de l'Abîme se situe sur la commune de Saint-Claude. À moins de cinq minutes du centre-ville sur la route de Longchaumois, il s'agit d'un parcours aménagé d'escaliers et de passerelles permettant la traversée des Gorges, le long de la rivière torrentielle l'Abîme. Vous découvrirez les marmites, la grotte du Pendu et à l'issue du parcours, la résurgence du Trou de l'Abîme, bassin circulaire d'une dizaine de mètres de diamètre et de 47 m de profondeur.

Les premiers aménagements sur ce site ont été réalisés en 1992. Depuis plus de 20 ans, le parcours a été entretenu et sécurisé afin de permettre aux randonneurs de découvrir ou redécouvrir ce site. Depuis 2011, ce cheminement est entretenu par la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude dans le cadre de sa compétence pour l'entretien des chemins de randonnées.

Le sentier était initialement une boucle d'environ 2 km au départ du Pont du Diable. L'accès aux Gorges a été partiellement interdit en 2011 à la suite d'un éboulement, puis fermé dans son intégralité de mars 2013 à avril 2015 afin de pouvoir réaliser les travaux de sécurisation et d'entretien nécessaires.

Ce parcours étant très prisé par les touristes et les randonneurs locaux, la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude a décidé de réaliser des travaux conséquents, qui ont nécessité un investissement de 195 000€.

La zone d'éboulement a été sécurisée et le sentier obstrué par les blocs entièrement repris. Dans le même temps, trois passerelles, initialement en bois, ont été remplacées par des passerelles en métal. Ces travaux, nécessitant deux hélicoptages, ont été réalisés entre janvier et avril 2015 par une entreprise spécialisée.

Depuis le 1^{er} mai 2015, à l'issue des travaux, le parcours est de nouveau accessible entre le Pont du Diable et le Trou de l'Abîme, en aller-retour. La Communauté de communes a pour objectif de rouvrir le parcours dans son intégralité dès que la partie retour aura été inscrite au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). L'inscription sera proposée en Commission Permanente du Conseil départemental du Jura le 08 juillet 2016. Cela permettra, sauf modification de date ou d'ordre du jour de la séance, de pouvoir ouvrir le sentier retour courant juillet.



A SAVOIR

Le parcours initial n'est pas praticable dans sa totalité. Le cheminement se fait aujourd'hui jusqu'au Trou de l'Abîme en 1 heure environ. Bien qu'aménagé, de bonnes chaussures de marche sont indispensables pour profiter de ce sentier pittoresque.

Contacts Presse :

Julien Vandelle

07 77 26 12 08 communication@hautjurasaintclaud.fr

Pierre Gresset (vice-président en charge du Tourisme) 06 77 98 80 76 gresset.pierre@wanadoo.fr